

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DES HAUTES PYRÉNÉES

Affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique



SECRETARIAT ET CORRESPONDANCE :

38, rue Achille Jubinal - 65000 TARBES - ☎ 05 62 36 11 46 ou 06 43 34 26 22

Clôture des inscriptions : 27 Octobre 2018



79^e EXPOSITION CANINE

TARBES

2 EXPOSITIONS CANINES le même week-end, au même endroit Parc des Expositions - Boulevard Kennedy

Le Samedi 17 Novembre 2018 :

Exposition avec attribution
du CACS de la SCC
Jugements à partir de 9h

avec des juges différents chaque jour

Le Dimanche 18 Novembre 2018 :

Exposition avec attribution du CACS de la SCC
et du CACIB de la FCI
Jugements à partir de 9h

CAGES : nombre limité mis gratuitement à disposition

NOUVELLE FORMULE ! 2 RINGS D'HONNEUR

ordre habituel des jugements modifié

le matin de 9h à 11h

Jugement des Classes Baby, Puppy,
Jeunes, Vétérans

11h : 1^{er} Ring d'Honneur :

Jeunes Présentateurs -
Best Puppy, Jeunes, Vétérans,

L'après midi de 13h 30 à 17h

jugements pour les classes Intermédiaire,
Ouverte, Travail & Champion

17 h : 2^e Ring d'Honneur :

Meilleur Lot de Reproducteur & Lot d'Affixe,
Couples, Paires, Meilleure Meute
Meilleur de Groupe & Meilleur de l'Exposition

RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE

Parking intérieur non gardé offert aux exposants présentant 2 chiens ou plus
(Garantie pour vols et détériorations exclue)

Parking extérieur pour les autres exposants (face entrée principale)

EMPLACEMENTS GRATUITS DISPONIBLES POUR CAMPING-CARS.

SORTIE LIBRE (sauf Meilleurs de chaque classe)

Les chiens non inscrits au concours ne sont pas autorisés à l'entrée

PAS DE VENTE DE CHIOTS SUR LE SITE

»EUKANUBA

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DES HAUTES-PYRÉNÉES

»EUKANUBA

Parc des Expositions à **TARBES**

»EUKANUBA

Exposition Nationale uniquement
Samedi 17 novembre

Exposition Internationale uniquement
Dimanche 18 novembre

Deux expositions
Samedi 17 et Dimanche 18 novembre

Feuille d'engagement à adresser à
ASSOCIATION CANINE DES HAUTES PYRENEES
38, rue Achille Jubinal - 65000 TARBES - Tél. 05 62 36 11 46

Cadre réservé à l'organisation

Cadre réservé à l'organisation

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.
Attention aux précisions indispensables (variété, couleur etc...) pour certaines races et classes : voir ci-dessus.

Id (Tat ou puce) : _____ N° LO : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Apportez les précisions demandées uniquement pour les races citées ci dessous

VARIÉTÉ :
Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

COULEURS :
Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Pulli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

POIL :
Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Colley, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées, Allemand et Hollandais.

TAILLE :
Schnauzers, Pinschers, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue, Chien particolore.

POIDS :
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né le : _____ Sexe : Mâle - Femelle

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur (M. Mme Mlle) (propriétaire de la lice à la saillie) _____

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ Tél. : _____ Mail : _____ Confirmation

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Lot d'Affixe Lot de Reproducteur Paire Couple Ne Concourant Pas Meute

LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS APPARTENANT A LA 2^e CATEGORIE DEVRONT ÊTRE EN CONFORMITE AVEC LA LOI DU 6 JANVIER 1999

RACES INVITEES :

Samedi : Berger Australien, Berger des Pyrénées, Berger Catalan, Samoyède, Carlin, Boston
Dimanche : Berger des Pyrénées, Berger Catalan, Malinois, Affenpinscher, Cairn Terrier, Kaninchen Teckel, Podenco Ibicenco, Beagle, Sussex, Pékinois

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

VOTRE ATTENTION	Samedi 17/11	Dimanche 18/11	2 jours	Somme adressée
<i>Pour bénéficier du tarif dégressif, il est impératif que tous les chiens appartiennent à un seul et même propriétaire. Les producteurs ne peuvent profiter de cette condition pour le ou les chiens vendus ou cédés. Seul le fichier Central sert de référence. L'Association Canine se réserve le droit de refuser d'accorder le tarif dégressif.</i>				
Pour le 1 ^{er} chien Catalogue compris - sans cage	35 €	42 €	65 €	
Pour le 2 ^e chien + entrée parking gratuit pour 1 voiture	30 €	36 €	55 €	
Pour le 3 ^e chien Avec 1 carte accompagnateur	20 €	25 €	35 €	
Pour le 4 ^e chien et suivants (chacun)	10 €	10 €	20 €	
Meute (6 chiens minimum) Avec parking gratuit + cage avec paille gratuite Donne droit au jugement de 6 chiens (voir règlement)	45 €	60 €	80 €	
Pour les autres : 5 € par chien.	5 €	5 €	5 €	
<i>Une inscription de meute est considérée comme 1^{er} chien dans le cadre du tarif dégressif. Un chien d'une autre race ou variété appartenant au même propriétaire sera considéré comme 2^e chien, etc...</i>				
Inscription en : Couple, Paire, Lot d'Affixe, Lot de Reproducteur (Voir liste explicative en 4 ^e page)	10 €	10 €	15 €	
Ne concourant pas	15 €	15 €	20 €	
Baby, Puppy, Vétéran	20 €	20 €	30 €	
Carte d'accompagnateur	Individuelle	3 €	3 €	3 €
	Familiale (jusqu'à 4 personnes)	10 €	10 €	10 €
Les inscriptions parvenues sans le montant de l'engagement ne seront pas prises en compte.			Total	

ATTESTATION

Je déclare sincères et exacts les renseignements fournis ci-contre.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon véhicule, à mon chien ou causés par lui ou par moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Au cas où mon chien viendrait de l'étranger ou d'un département atteint ou menacé de race, je m'engage à présenter un certificat de vaccination antirabique en cours de validité et je joins à la présente demande une photocopie de ce certificat de vaccination. Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____ le _____
Signature du propriétaire

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 27 octobre 2018

Engagement conseillé sur Internet - paiement sécurisé : <http://www.cedia.fr>

L'Association Canine demande 1€ supplémentaire par paiement sur internet pour les frais administratifs.

Engagement possible par courrier.

JOINDRE A VOTRE ENVOI

Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, à vos nom et adresse.

Si vous ne possédez pas de timbre, ajoutez le montant de l'affranchissement à votre règlement.

Feuille à adresser à l'Association Canine des Hautes Pyrénées avec le montant des inscriptions

CARTEL DES JUGES INVITES

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toutes modifications qui s'imposeraient.

Samedi 17 Novembre		1 ^{er} Groupe	Dimanche 18 Novembre
M. SOULAT		Kelpie Australien	M. MORBELLI
M. SOULAT		Chien de Berger Belge, Schipperke	M. GRIOL
Mme VERNON		Chien Loup Tchecoslovaque, Bergers de Croatie, de Bergame, des Abruzzes et de Maremme, de Russie Méridionale, Komondor, Kuvasz, Mudi, Puli, Pumi, Berger Polonais de Plaine Nizimny et de Podhale Tatras, Slovensky Cuvac, Chiens de Berger Roumains	Spéciale M. GIANNONE
M. PECOULT		Berger de Brie	M. LASSELIN
M. PECOULT		Berger de Beauce, Berger de Picardie	M. MORBELLI
M. LASSELIN		Chien de Berger Catalan, Berger des Pyrénées	Spéciale M. PECOULT
Mme VERNON		Colley Barbu	M. GIANNONE
M. SOULAT		Border Collie	M. GIANNONE
M. GIANNONE		Colley	M. MORBELLI
M. LASSELIN		Shetland	Spéciale Mme VERNON
M. LASSELIN		Welsh Corgi Cardigan, Welsh Corgi Pembroke	M. GIANNONE
M. GRIOL		Berger Hollandais, Schapendoes	M. GIANNONE
M. GRIOL		Chien Loup de Saarloos	M. LASSELIN
Mme VERNON		Berger Australien	M. LASSELIN
M. LASSELIN		Berger Blanc Suisse	Spéciale M. GIANNONE
M. GIANNONE		Bouvier d'Australie, Australian Stumpy Tail Cattle Dog, Bouvier des Flandres	M. DUPAS
M. SOULAT		Chien de Berger de Majorque, Bobtail, Bouvier des Ardennes, Berger Allemand, et autres races du Groupe	M. DUPAS
		2 ^e Groupe	
M. GIANNONE		Dobermann, Boxer	M. SOULAT
M. GIANNONE		Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer	M. MORBELLI
M. GIANNONE		Terrier Noir Russe	M. GAUVRIT
M. GIANNONE		Dogue Argentin, Rottweiler, Bullmastiff, Mastiff	M. MARTIN
Mme DESQUARTIERS		Shar Pei	Mme LAFAY
M. GIANNONE		Dogue Allemand	Spéciale M. MARTIN
Mme DESQUARTIERS		Dogue De Bordeaux	M. MARTIN
M. PECOULT		Bulldog Anglais	Mme LAFAY
M. GIANNONE		Mâtin Napolitain	Spéciale Mme PRESSIAT
M. PECOULT		Terre Neuve, Saint Bernard	M. MASSIMELLO (It)
M. MASSIMELLO (It)	Spéciale	Leonberg	Spéciale M. PECOULT
M. PECOULT		Landseer, Mâtin Espagnol, Dogue du Tibet	Mme LAFAY
M. DUPAS		Mâtin des Pyrénées	Spéciale M. PECOULT
M. MASSIMELLO (It)		Chien de Montagne des Pyrénées	Spéciale M. PECOULT
Mme VERNON		Sarplaninac, Bergers de l'Europe du Sud-Est, du Karst, du Caucase, d'Asie Centrale, de Bosnie-Herzégovine et de Croatie	Spéciale M. GIANNONE
M. DUPAS		Cane Corso, Bouvier Bernois, Bouvier d'Appenzell, Bouvier de l'Entlebuch, Grand Bouvier Suisse	Mme LAFAY
M. GIANNONE		Filas, Dogue des Canaries, Hovawart, Cimarron Uruguayen, Aidi, Montagne Portugais - Estrela et autres races du Groupe	Mme LAFAY
		confirmations des chiens jugés par M. Massimello : M. Giannone (samedi), Mme Lafay (dimanche)	
		3 ^e Groupe	
Mlle BODSON		Terrier de Chasse Allemand	M. FAVRE
M. CLEMENT		Fox Terrier	M. GAUVRIT
M. MONREAL (Esp)		Terrier Révérend Russell, Terrier Jack Russell	M. GAUVRIT
M. FAVRE		Cairn Terrier	M. GAUVRIT
Mlle BODSON		Scottish Terrier, West Highland White Terrier	M. MONTREAL (Esp)
M. MONREAL (Esp)	Spéciale	Bull Terrier, Bull Terrier Miniature	Spéciale M. CLEMENT
M. MONREAL (Esp)		Staffordshire Bull Terrier	M. CLEMENT
M. CLEMENT		Staffordshire Américain	M. MONTREAL (Esp)
M. SOULAT		Yorkshire Terrier	M. BARENNE
Mlle BODSON		Irish Terrier, Kerry Blue Terrier, Irish Soft Coated Wheaten Terrier, Terrier Australien, Lakeland Terrier, Airedale Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Norfolk Terrier, Norwich Terrier, Terrier Brésilien, Bedlington Terrier, Border Terrier, Terrier de Manchester, Welsh Terrier, Glen Of Imaal Terrier, Sealyham Terrier, Skye Terrier, Cesty Terrier, Silky Terrier, Toy Terrier et autres races du Groupe	M. GAUVRIT
		confirmations des chiens jugés par M. Monreal : M. Clément (samedi), M. Gauvrit (dimanche)	
		4 ^e groupe	
M. MASSIMELLO (It)		Teckel	Spéciale Mme LAVAL DUBOUL
		confirmations des chiens jugés par M. Massimello : M. Dupas	
		5 ^e Groupe	
Mme DESQUARTIERS		Spitz Allemand, Spitz Italien, Hokkaido, Kai, Kishu, Spitz Japonais, Shiba Inu, Shikoku	M. MEDARD MANGIN
M. GRIOL		Chow Chow	M. BARENNE
M. GRIOL		Eurasier, Akita Inu, Basenji, Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Podenco Portugais	M. MEDARD MANGIN
M. GRIOL		Akita Américain	Spéciale M. MEDARD MANGIN
M. GRIOL		Chien du Groenland, Samoyède, Malamute de l'Alaska, Husky de Sibérie, Chien d'ours de Carélie, Spitz Finlandais, Berger d'Islande, Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Chien Nu du Mexique, Chien Nu du Pérou, Cirneco de l'Etna et autres races du Groupe	M. KLEIN
		6 ^e Groupe	
M. FAVRE		Dalmatien	Spéciale M. GRASSET
M. BARENNE		Saint Hubert, Poitevin, Billy, Bleu de Gascogne, Gascon Saintongeois, Griffon Vendéen, Anglo Français de Petite Vénerie, Ariégeois, Beagle, Chien D'arfois, Porcelaine, Fauve de Bretagne, Griffon Nivernais, Harrier, Chiens Courants Polonais, Suisses, Slovaque, Basset Artésien Normand, Basset Hound, Beagle, Chiens de Rouge, Basset des Alpes, Rhodesian Ridgeback et autres races du Groupe	M. FAVRE
		7 ^e Groupe	
M. SOULAT		Braque Allemand	M. GRASSET
M. GRASSET		Braque de Weimar	Spéciale M. WITZMANN
M. GRASSET		Braques d'Auvergne, du Bourbonnais, Français, St Germain, Italien, Hongrois, Epagneuls Français, Picard, Griffon Korthals, Setter Gordon	M. WITZMANN
M. SOULAT		Drahthaar, Pudelpointer, Stichelhaar, Braque de l'Ariège, Braque Portugais, Munsterlander, Langhaar, Epagneuls Breton, Bleu de Picardie, de Pont Audemer, Spinone Italiano, Ceskyfusek, Pointer, Setter Anglais, Setter Irlandais et autres races du Groupe	M. WITZMANN
		8 ^e Groupe	
M. MEDARD MANGIN		Retriever de la Nouvelle Ecosse, À Poil Bouclé, À Poil Plat, du Labrador, Golden, de la Baie de Chesapeake	M. DUPAS
M. MEDARD MANGIN		Clumber, Cockers, Field Spaniel, Sussex Spaniel, Springer Spaniel, Welsh Springer, Kooikerhondje, Irish Water Spaniel	Mme VERGNE
M. MEDARD MANGIN		Chien d'Oysel Allemand, Barbet, Chiens d'eau Espagnol, Romagnol, Portugais, Américain, Wetterhoun	M. BARENNE
		9 ^e Groupe	
M. BARENNE		Bichons	M. SOULAT
M. KLEIN		Caniche	M. SOULAT
Mlle BODSON		Chien Chinois à Crete	Mme METANS
M. KLEIN		Lhasa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Terrier du Tibet	Spéciale Mme ESTRU
M. FAVRE		Chihuahua	Mlle BODSON
M. BARENNE		Cavalier King Charles Spaniel, King Charles Spaniel	Mme ESTRU
M. KLEIN		Pékinois	M. GRASSET
M. BARENNE		Epagneul Japonais	M. GRASSET
Mme ESTRU		Epagneul Nain Continental (Papillon - Phalène), Boston Terrier	Mme METANS
Mme ESTRU		Petit Chien Russe, Carlin	Mlle BODSON
Mme DESQUARTIERS		Bouledogue Français	Mme PRESSIAT
M. KLEIN		Griffon Belge, Griffon Bruxellois, Petit Brabançon, Coton de Tulear, Petit Chien Lion, Kromfohrlander et autres races du Groupe	Mme METANS
		10 ^e Groupe	
M. DUPAS		Lévrier Afghan, Saluki, Irish Wolfhound, Whippet, Petit Lévrier Italien, Azawakh	Mme DESQUARTIERS
M. DUPAS		Barzoi, Deerhound, Galgo Espagnol, Greyhound, Lévrier Polonais, Magyar Agar, Sloughi	M. MASSIMELLO (It)
		confirmations des chiens jugés par M. Massimello : M. Barenne	
		Races Non Reconnues Par La F.c.i.	
M. MEDARD-MANGIN		Epagneul de Saint-Usuge, Berger Américain Miniature, Barbado da Terceira, Bulldog Continental, Cao de Gado Transmontano, Chien Fonnese, Cursinu, Briquet de Provence, Bruno Saint-Hubert Français, Chien Particolore, Ratier de Prague	M. DUPAS

LISTE EXPLICATIVE DES CLASSES

Les chiens sans origine ne peuvent être inscrits

L'engagement simultané d'un chien en "Classe Intermédiaire", "Classe Ouverte", en "Classe de Travail", en "Classe Jeune", en "Classe Champion" est interdit

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS (1)

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

- 1 - CLASSE BABY** – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.
Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.
- 2 - CLASSE PUPPY** – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.
- 3 - CLASSE JEUNES** – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.
- 4 - CLASSE INTERMÉDIAIRE** – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.
- 5 - CLASSE OUVERTE** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.
Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.
- 6 - CLASSE TRAVAIL** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire.
- 7 - CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ** – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture (la photocopie doit être jointe à l'engagement).
Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.
- 8 - CLASSE VÉTÉRAN** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.
- 9 - MEUTES – UNIQUEMENT TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS** - Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.
POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.
POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.
TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).
- 10 - LOT D'AFFIXE** – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.
- 11 - LOT DE REPRODUCTEUR** – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.
- 12 - CLASSE COUPLE** – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
- 13 - CLASSE PAIRE** – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle
- 14 - CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.
- ATTENTION** - Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en Classe Ouverte ou Jeune suivant son âge.
- (1) Sont considérées comme classes individuelles les classes : Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Puppy, Baby, Champion de Beauté, Vétéran.

TRÈS IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE

- Pour les chiens de la 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux photocopie ou certificat de vaccination contre la rage de chaque chien engagé.
- L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et hépatite contagieuse ont été effectuées depuis moins d'un an et plus d'un mois, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an

EN CONSÉQUENCE, NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOUS VOUS ÊTES ENGAGÉ À JOINDRE CETTE PHOTOCOPIE À VOTRE FEUILLE D'ENGAGEMENT.

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

- 1^{er} Groupe : _____ 12 mois
sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
- 2^e Groupe _____ 12 mois
sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
- 3^e/4^e Groupes _____ 12 mois
- 5^e Groupe _____ 12 mois
sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois
- 6^e Groupe _____ 12 mois
sauf : Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
- 7^e Groupe _____ 12 mois
- 8^e Groupe _____ 12 mois
sauf : Retrievers _____ 15 mois
- 9^e Groupe _____ 12 mois
sauf : Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
- 10^e Groupe _____ 15 mois
sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien _____ 12 mois

CONFIRMATION (voir âge minimum exigé)

Le tatouage lisible ou l'identification par transpondeur du chien est obligatoire.

Ne pas oublier : certificat de naissance, demande d'examen de confirmation S.C.C. correctement remplie et signée, carte de tatouage.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION CANINE DE TARBES Samedi 17 (C.A.C.S.) et Dimanche 18 Novembre 2018 (C.A.C.I.B.)

Le règlement général figurera dans son intégralité sur le catalogue de l'exposition, mais d'ores et déjà les exposants peuvent le demander au secrétariat de la Société.

ARRIVÉE ET JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 00. Les jugements commenceront à 9 h 00 précises. Ils pourront être interrompus entre 12 h et 14 h

SORTIE DES CHIENS - SORTIE LIBRE. *Seuls les chiens meilleurs de chaque classe devront être présents sur le ring d'honneur*

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé.

Toute vente de billets de soutien ou de participation à une société (quelle qu'elle soit), toute quête ou demande de subvention, toute distribution de prospectus sont rigoureusement interdites dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs vétérinaires de service qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi des chiens tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés (elle n'est pas tenue d'indiquer ses motifs) ;
- 2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
 - a) refusés par le service vétérinaire ;
 - b) qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - c) non engagés dont l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
 - d) dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle.

SANCTIONS - Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.
Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.
L'Association Canine des Hautes-Pyrénées n'assume ni gardiennage, ni surveillance des véhicules garés sur le parking intérieur de l'exposition et décline toute responsabilité sur ces risques.

Aucune garantie concernant les détériorations, le vol du véhicule, ou des objets laissés à l'intérieur, n'est accordée à un exposant à qui on a offert le droit d'accès au parking intérieur non surveillé.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, en signant la feuille d'engagement, les exposants acceptent d'une façon absolue sans restriction ni réserve, tous les articles du règlement qu'ils déclarent connaître. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Pour les étrangers, il existe des règles douanières que les organisateurs transmettront à ceux qui en feront la demande.

Chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées :

A compter du 1^{er} Juillet 2015 tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.